



Le 2 juillet 2013

Question écrite du Député Patrick Dupriez à Madame Fadila Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audio-visuel, de la Santé, et de l'Egalité des chances sur :

L'EXEMPLE POTENTIEL DE LA MODIFICATION DU SCHÉMA VACCINAL FRANÇAIS

Monsieur Dupriez -

Le schéma vaccinal belge implique la répétition des doses de vaccin Hexavalent à l'âge de 2, 3, 4 mois puis 15 mois.

Dans plusieurs pays nordiques (Suède, Danemark, Finlande) et en Italie, depuis plus de 10 ans, le schéma vaccinal comporte une dose de moins en bas âge, sans qu'aucun signal épidémiologique négatif significatif n'ait été observé.

La France vient, tout récemment, de modifier en profondeur son calendrier vaccinal, notamment en diminuant le nombre d'injections, tout en conservant une protection apparemment tout aussi bonne contre les maladies concernées. En pratique, le nouveau calendrier vaccinal français 2013 supprime les injections de vaccins à l'âge de 3 mois.

Le professeur Floret, Président du Comité technique de vaccination français, indique ainsi, à propos de ce nouveau calendrier vaccinal, dans un article de Libération paru le 23 avril 2012 qu'« *on a pu voir que l'on peut protéger aussi bien en faisant moins* ». En vaccinant plus tard, on peut réduire le nombre de doses et de rappel, ce qui contribuerait à réduire les désagréments pour les enfants, les risques et les apports d'additifs potentiellement toxiques contenus dans les vaccins mais également le coût des vaccins pour la collectivité.

Selon une étude d'IMS Health, le nouveau calendrier vaccinal 'simplifié', publié en avril 2013 par le Comité Technique des Vaccinations et L'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé, pourrait entraîner d'ici la fin 2014 une baisse des dépenses de vaccins en France de 66M€. A couverture vaccinale égale et dans un contexte budgétaire difficile, cette perspective d'économie mérite sans doute d'être analysée.

Madame la Ministre, la suppression de la dose d'Hexavalent injectée aux nourrissons de 3 mois est-elle actuellement étudiée par la Fédération Wallonie Bruxelles ?

Que pensez-vous de cette possibilité ? Avez-vous sollicité le Conseil Supérieur de la Santé pour disposer d'un avis à ce propos ou envisagez-vous de le faire ?

A défaut, quelle procédure pourrait être activée pour décider de ce genre de modification ?

Pourriez-vous nous indiquer la somme qui pourrait être économisée par la FWB en modifiant notre schéma vaccinal à l'instar de ce que la France a décidé de mettre en oeuvre ?

Réponse de Madame Fadila Laana, 24 juillet 2013

Toute modification du calendrier vaccinal de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'instar des autres entités fédérées, se base sur les recommandations vaccinales du Conseil supérieur de la santé et doit être approuvée par la Conférence interministérielle de Santé Publique.

Le Conseil supérieur de la santé actualise régulièrement ses recommandations. La dernière actualisation date du mois de juin dernier.

Dans la mesure où il recommande d'administrer l'hexavalent aux nourrissons de 2 mois, 3 mois, 4 mois et 15 mois, une modification du calendrier vaccinal n'est actuellement pas étudiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'ai récemment adressé un courrier à ma Collègue Laurette Onkelinx afin qu'elle sollicite le Conseil supérieur de la santé sur la question de la pertinence de la suppression de la dose du vaccin hexavalent prévue à l'âge de 12 semaines sur base des décisions prises en France et dans d'autres pays européens.

A titre indicatif, si le calendrier vaccinal prévoyait 3 doses d'hexavalent au lieu de 4 doses, une somme d'environ 700.000 euros pourrait être épargnée sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

